



Message en date du 13 mars 2020,
à destination des acteurs pastoraux du diocèse
et de l'ensemble de la communauté catholique

Chers frères et sœurs,

À la suite des annonces du Président de la République, hier soir, concernant l'épidémie de Covid-19 et des précisions apportées par le Premier Ministre aujourd'hui à 13h, et en communion avec la Conférence des évêques de France, j'adresse les recommandations suivantes, valables jusqu'à nouvel ordre, afin que toute l'Église contribue à la solidarité nationale. Nous accueillons ces prescriptions en chrétiens, citoyens responsables.

J'invite les acteurs pastoraux à reporter ou annuler les activités qui induisent des rassemblements de plus de 100 personnes (pèlerinages, réunions paroissiales, veillées de prière, camps, etc.). Je recommande par ailleurs que les personnes à risques et les personnes âgées de plus de 70 ans ne soient présentes dans aucun rassemblement.

Concernant les messes et autres célébrations qui rassemblent des fidèles, je préconise d'appliquer les mesures de prudence déjà indiquées antérieurement (« gestes-barrière »), de respecter le seuil de 100 personnes et de s'organiser pour que les fidèles s'installent une chaise sur deux, un rang sur deux. Je suggère que les personnes de plus de 70 ans soient dispensées des célébrations dominicales. Je demande également la suspension des rencontres de catéchèse, d'aumônerie, et de tous les groupes d'enfants et de jeunes.

Je remercie les fidèles de la compréhension dont ils feront preuve et de toute l'aide qui pourra être apportée à la réorganisation de la vie en Église durant cette période d'épidémie. Je les invite tout particulièrement à manifester une attention aux personnes fragiles et âgées qui sont plus impactées par ce dispositif.

Je suis bien conscient des perturbations que va connaître la vie ecclésiale ordinaire et du trouble que vont connaître les catholiques. Les difficultés d'accès aux sacrements vont constituer une souffrance pour les fidèles. Dans ce sens, je propose que nous soyons en communion de prière, là où nous sommes, tous les jours, à 18h, soit par la lecture de l'Évangile du jour, l'office des Vêpres, la prière du chapelet, le livret *Connaître le Christ*, ou toute autre forme de prière.

Sans remplacer la vie ecclésiale ordinaire, les médias catholiques proposent pour nourrir notre vie de prière : messe dominicale du « Jour du Seigneur » (France 2) ; messes (samedi et dimanche), messe quotidienne du pape François (7h), offices et chapelet quotidiens (Lourdes) retransmis par KTO ; messe dominicale sur France Culture ; nombreux offices et prières retransmis par les radios chrétiennes, etc. Le sanctuaire de Lourdes invite à une neuvaine de prière, du 17 au 25 mars. Celle-ci est disponible sur le site du diocèse.

Sous aucun prétexte, les prescriptions sanitaires ne sauraient être mises en rivalité avec les prescriptions de l'Église. Comme le dit saint Paul à Tite : « Rappelle à tous qu'ils doivent être soumis aux gouvernants et aux autorités, qu'ils doivent leur obéir et être prêts à faire tout ce qui est bien » (Tite 3, 1).

Chaque paroisse, chaque mouvement et chaque association de fidèles saura trouver les moyens adaptés pour soutenir les personnes vulnérables et vivre cette épreuve dans le Christ.

Que Dieu vous bénisse et vous garde.

Monseigneur Jean-Louis Papin,
évêque de Nancy et de Toul